



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025
DELIBERATION N°5/DCM20251222/204

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux du mois de décembre à dix-neuf heures et vingt-quatre minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 16 décembre 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcellin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Yvane RHINAN.

Etaient représentés : MM. Joseph HILL (Rose-Marie LOQUES), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Grégory MANICOM (Daniel DULAC), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcellin CHINGAN).

Etaient absents excusés : MM. Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS.

Etaient absents : M. Bernard SAINT-JULIEN, Marie-Joël TAVARS, Jérôme CHOUNI, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN, Hermann SAINT-JULIEN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	20	5	3	7

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents, cinq (05) représentés, trois (03) absents excusés et sept (07) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Création emploi budgétaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique en ses articles L332-8 5° et L 313-1,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20251222-5DCM20251222204-DE
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Notifiée et publiée le 31/12/2025

Considérant que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que dans ce cadre, Le Maire propose à l'assemblée de créer au sein de la Direction des Sports – Service infrastructures sportives et logistique, l'emploi suivant :

- 1 Emploi d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Effectuer l'entretien des espaces verts et naturels sur tous les équipements de la régie des sports
 - Effectuer l'entretien et le nettoyage des terrains de football annexes et des vestiaires
 - Assurer la surveillance sur les terrains de football et veiller au bon fonctionnement et à l'application des règles de sécurité au sein de la structure
 - Suivre et entretenir les équipements et matériels.

Considérant que ce poste est rattaché au responsable du service infrastructures sportives et logistiques et requiert, de la polyvalence, de l'autonomie. Le travail en équipe est au cœur des activités de cet emploi.

Considérant les contraintes et difficultés particulières du poste :

- Planning variable
- Travail week-end et jours fériés
- Déplacement fréquent sur les différents sites de la Régie des sports
- Horaires décalés avant et après les horaires d'ouverture et de fermeture des locaux

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant de la filière technique, associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 agent d'entretien polyvalent des espaces verts	Cadre d'emplois des Adjoints technique	C	TC

Considérant le besoin au sein de la direction des sports de disposer d'un agent d'entretien polyvalent des espaces verts notamment au service infrastructures sportives et logistiques,

*Oui le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De créer l'emplois ci-dessous,

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 agent d'entretien polyvalent des espaces verts	Cadre d'emplois des Adjoints technique	C	TC

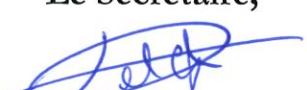
Article 2 : De modifier ainsi le tableau des effectifs / emplois,

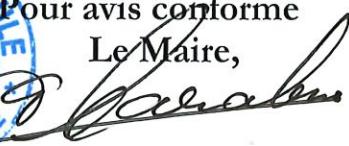
Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Le Secrétaire,

Patrick PELAGE

Fait à Le Moule, le 22 Décembre 2025
Pour avis conforme
Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20251222-5DCM20251222204-DE
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025

Notifiée et publiée le 31/12/2025

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20251222-5DCM20251222204-DE
Date de télétransmission : 30/12/2025
Date de réception préfecture : 30/12/2025